

EXPOSE SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2023

Table des matières

I.	ADMINISTRATION GENERALE		2
	1)	Désignation du secrétaire de séance	2
	2)	Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 29 juin 2023	2
II.	GRAI	NDS PROJETS	2
	1)	Approbation du projet global de réaménagement du parc ZIMMER	2
III. RESSOURCES HUMAINES			3
	1)	Création de postes	3
IV.	URBA	ANISME	4
	1)	Convention avec l'Etablissement public foncier d'Alsace en vue de la préemption d'un terrain	4

I. ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 29 juin 2023

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.

II. GRANDS PROJETS

1) Approbation du projet global de réaménagement du parc ZIMMER

Le parc ZIMMER d'une superficie de 15 hectares, poumon vert urbain situé en entrée de ville fait l'objet d'un projet de réaménagement global.

Ce projet de réaménagement global répond aux objectifs suivants :

- Conforter le rôle d'écrin de nature au sein d'un environnement urbain

L'accent sera mis sur la préservation de l'identité naturelle en augmentant les plantations : plantations de 400 arbres avec des essences adaptés au changement climatique.

Ce lieu permettra le développement d'activités pédagogiques de sensibilisation à l'environnement. Les écoliers et les collégiens de Lingolsheim pourront ainsi bénéficier pleinement de ces potentialités nouvelles pour développer des initiatives orientées vers la préservation des espaces naturels.

De plus, ces plantations contribueront à développer des ilots de fraîcheur, tant recherchés par les habitants lors des périodes chaudes, notamment nos séniors résidants de l'EHPAD situé en bordure du parc ZIMMER.

- Développer les activités sportives et de loisirs

En proximité immédiate des équipements sportifs du complexe Joffre Lefebvre nouvellement modernisés, seront développées des nouvelles disciplines sportives, mixant pratiques urbaines avec l'aménagement d'un nouveau Skate Park et sport nature. Le site verra le réaménagement d'une piste de cyclocross et la création d'un parcours doté de balises permanentes permettant la pratique de la course d'orientation.

Ces activités seront ouvertes durant le temps scolaire aux écoles et aux collèges.

- Développer des espaces de rencontre intergénérationnelle

Le parc ZIMMER est à la fois un lieu de nature, un lieu de pratique sportive, un lieu d'activité et doit permettre la rencontre de toutes les générations. Aussi, le projet a été construit pour offrir à nos aînés et nos familles des équipements adaptés à chaque utilisateur.

Concrètement, le projet de réaménagement du parc s'articule autour de la création, modernisation et restructuration des équipements suivants :

- Construction d'un skatepark de 1400 m²
- Rénovation et verdissement du parking existant
- Réaménagement et rénovation du parcours de santé
- Création d'aires de Pétanque
- Sécurisation des accès à l'étang de pêche
- Aménagement de toilettes publiques
- Sécurisation des équipements publics par vidéoprotection
- Aménagement d'un parcours de course d'orientation

- Aménagement d'un parcours d'obstacles cyclocross
- Aménagement d'un parcours pédagogique de découverte et d'observation du milieu naturel
- Aménagement d'une aire de jeux inclusive d'une superficie de 500 m²
- Plantation de 400 arbres avec des essences adaptées au changement climatique

Le coût global prévisionnel de l'opération est évalué à un montant de 3 M€ Hors taxe qui se répartit comme suit :

DEPENSES (€)	MONTANT HT
Skatepark et abords	600 000 €
Aménagement global du parc Zimmer	1 600 000 €
Aire de jeux	400 000 €
Renaturation des espaces verts	400 000 €
TOTAL DEPENSES	3 000 000 €

Pour financer le coût de cette opération, il est prévu de solliciter les financeurs suivants :

L'UNION EUROPEENNE, l'ETAT, la REGION GRAND EST, la COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, L'AGENCE DE L'EAU, ainsi que tout autre financeur public ou privé susceptible de partager les objectifs de notre projet.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de valider le projet de réaménagement du Parc ZIMMER, ainsi que son coût prévisionnel d'un montant de 3 millions d'euros hors taxes et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant au projet objet de cette délibération.

III. RESSOURCES HUMAINES

1) Création de postes

L'évolution des services et le suivi de nos grands projets nécessitent de créer de nouveaux emplois permanents afin d'accomplir les missions inhérentes au bon fonctionnement des services :

- Un ou une chargé(e) de mission des grands projets, afin d'exercer les tâches suivantes: piloter la programmation des projets d'investissements et en coordonner la réalisation, piloter les projets de la « politique de la Ville », encourager les pratiques innovantes en termes de fonctionnement interne, assurer un rôle de conseil et d'appui technique en interne auprès de directions opérationnelles et en soutien des politiques publiques.

Le poste peut correspondre aux grades suivants :

- 1 poste d'attaché territorial hors classe à temps complet
- 1 poste d'attaché territorial principal à temps complet
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- Deux gestionnaires ressources humaines, dans le cadre d'une mutation, afin d'exercer les tâches suivantes : gestion et suivi de la carrière des agents, des dossiers du personnel, de la paie et diverses autres missions en lien direct avec les Ressources Humaines.

Les postes correspondent aux grades suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet

- Un poste d'adjoint d'animation territorial principal 1^{ère} classe à temps complet afin de permettre le recrutement d'un animateur dans le cadre d'une mutation

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
- 1 poste d'attaché territorial hors classe à temps complet
- 1 poste d'attaché territorial principal à temps complet
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial principal 1ère classe à temps complet

De plus, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement d'agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. Il est précisé qu'en l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant aux profils recherchés, les recrutements sur ces postes se feront en application de l'article 332-8 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

IV. URBANISME

1) Convention avec l'Etablissement public foncier d'Alsace en vue de la préemption d'un terrain

La commune de LINGOLSHEIM est propriétaire des parcelles cadastrées section 18 numéros 345, 330, 332, 276 et 278 qui jouxtent le Fort Joffre Lefebvre.

La Ville est actuellement en négociation avec les propriétaires pour l'acquisition des parcelles cadastrées section 18 numéros 277, 279 et 355 afin de conforter un projet de désenclavement de cette zone du Fort Joffre, avec le projet de créer un accès vers la partie nord des terrains sportifs déjà sous maîtrise communale.

La parcelle cadastrée section 18 numéro 60, d'une superficie totale de 3 ares 12 centiares fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Cette parcelle est grevée dans sa partie sud, d'un emplacement réservé intitulé « LIN36 : extension des équipements sportifs comprenant une liaison piétons-cycles » au bénéfice de la commune de LINGOLSHEIM.

L'acquisition de cette parcelle peut être envisagée par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace qui assurera, pour le compte de la Commune, le portage financier de cette opération dans l'attente de la concrétisation du projet municipal, qui est de donner une visibilité au Fort Joffre en le désenclavant grâce à de nouveaux cheminements.

C'est pourquoi, il est proposé de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et porter le bien situé à LINGOLSHEIM, parcelle cadastrée section 18 numéro 60, d'une contenance totale de 3 ares 12 centiares, moyennant le prix de QUINZE MILLE EUROS EUROS (15 000,00 €) en vue d'y réaliser un projet de création d'une liaison cyclo-piétonnière entre la rue de Graffenstaden et le Fort Joffre et l'extension en partie nord des équipements sportifs existants.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à négocier et à signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens décrits ci-avants sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.